

VILLE DE CHATEAUBRIANT

D É C I S I O N

Le Maire de la Ville de CHÂTEAUBRIANT,

Vu les articles L 2122.22, L 2122.23 et L 2131.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 avril 2014 donnant délégation au Maire à l'effet de prendre toutes décisions dans la totalité des compétences énumérées aux articles sus-indiqués,

Vu l'article 30 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'il y a lieu de signer des contrats avec des producteurs afin de répondre aux besoins de la saison culturelle,

D É C I D E

Article 1 – Un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle est signé avec la Compagnie La Douche du Léopard, 31 rue Hoche – 44110 CHATEAUBRIANT.

Le spectacle **Le Ciel est dans ma Chambre** est programmé au Théâtre de Verre pour huit séances scolaires :

- *lundi 5 décembre 2022 à 9 H 30 et 10 H 45*
- *mardi 6 décembre 2022 à 9 H 30 et 10 H 45*
- *jeudi 8 décembre 2022 à 9 H 30 et 10 H 45*
- *vendredi 9 décembre 2022 à 9 H 30 et 10 H 45*

Le coût du spectacle ci-dessus mentionné, s'élève à **7 820,00 € TTC**. + **480 € TTC** (sur présentation de facture) pour les frais de repas. La Ville de Châteaubriant ne prévoit ni frais de transport, ni frais d'hébergement pour ce contrat

Article 2 – Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de CHÂTEAUBRIANT est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision qui sera soumise aux règles de publicité, de contrôle et d'approbation, prévues aux articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220909-5-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-09-2022

Publication le : 09-09-2022

Le Maire,
Alain HUNAUULT



Fait et affiché à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 31 août 2022



Le Maire,
Alain HUNAUULT